

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 16 Jomada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004 mettant fin aux fonctions du Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire.

Par décret présidentiel du 16 Jomada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004, il est mis fin aux fonctions de Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, exercées par le Général de corps d'Armée Mohamed Laamari.

★

Décret présidentiel du 16 Jomada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004 portant nomination du Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire.

Par décret présidentiel du 16 Jomada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004, le Général-major Salah Ahmed Gaid est nommé Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire.

★

Décret présidentiel du 16 Jomada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004 portant nomination du secrétaire général du ministère de la défense nationale.

Par décret présidentiel du 16 Jomada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004, le Général-major Ahmed Senhadji est nommé secrétaire général du ministère de la défense nationale.

★

Décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004 portant nomination du commandant des forces terrestres.

Par décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004, le Général-major Ahcène Tafer est nommé commandant des forces terrestres, à compter du 7 août 2004.

★

Décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004 portant nomination du commandant de la 1ère région militaire.

Par décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004, le Général Habib Chentouf est nommé commandant de la 1ère région militaire, à compter du 7 août 2004.

Décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004 portant nomination du commandant de la 2ème région militaire.

Par décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004, le Général-Major Saïd Bey est nommé commandant de la 2ème région militaire, à compter du 7 août 2004.

★

Décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004 portant nomination du commandant de la 3ème région militaire.

Par décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004, le Général-Major Saïd Chanegriha est nommé commandant de la 3ème région militaire, à compter du 7 août 2004.

★

Décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004 portant nomination du commandant de la 5ème région militaire.

Par décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004, le Général-Major Abderrahmane Kamel est nommé commandant de la 5ème région militaire, à compter du 7 août 2004.

★

Décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004 portant nomination d'un adjoint du commandant de la 3ème région militaire.

Par décret présidentiel du 18 Jomada Ethania 1425 correspondant au 5 août 2004, le Général Chérif Zerrad est nommé adjoint du commandant de la 3ème région militaire, à compter du 7 août 2004.

★

Décret présidentiel du 14 Jomada Ethania 1425 correspondant au 1er août 2004 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre des finances.

Par décret présidentiel du 14 Jomada Ethania 1425 correspondant au 1er août 2004, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre des finances exercées par M. Salah Ferrat, sur sa demande.